

Avis d'appel d'offres  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON  
Remplacement d'une conduite d'aqueduc  
Rang des Îles

## AVIS D'APPEL D'OFFRES

La Municipalité de Saint-Gédéon, propriétaire, demande des soumissions pour le remplacement d'une conduite d'aqueduc au rang des Îles, incluant tous les travaux connexes.

Les documents contractuels pourront être obtenus, à compter du 2019-08-21, exclusivement via le service électronique d'appel d'offres (SEAO).

Les soumissionnaires doivent faire parvenir leur soumission dûment complétée en trois (3) exemplaires (l'original et deux copies) dans une enveloppe sous pli scellé, portant la mention suivante;

### "SOUMISSION – REMPLACEMENT CONDUITE D'AQUEDUC, RANG DES ÎLES"

À l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Gédéon  
208, rue De Quen  
Saint-Gédéon (Québec) G0W 2P0  
À l'attention de M. Dany Dallaire, directeur général.

Pour être considérée, toute soumission devra :

- 1) Être conforme aux plans, devis et documents de soumission et être présentée sur les formules officielles du projet 1267-1726 ;
- 2) Être accompagnée d'un chèque visé pour un montant d'au moins 10 % du prix de soumission et fait à l'ordre de « **MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON** » ou d'un cautionnement de soumission du même montant émis en faveur de « **MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON** » par une compagnie autorisée à se porter caution judiciaire et autres garanties exigées ou d'une lettre de garantie irrévocable, valide pour soixante (60) jours après l'ouverture des soumissions ;
- 3) Être remise **avant 11h00, le 6 septembre 2019**, au bureau de la **Municipalité de Saint-Gédéon au 208, rue De Quen, Saint-Gédéon (Québec) G0W 2P0**.

Les soumissions seront ouvertes le même jour.

LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON et ses représentants autorisés ne s'engagent à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions et n'encourt aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Saint-Gédéon, ce 19 août 2019.  
Dany Dallaire  
Directeur général